

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 82

9 février 1998

SOMMAIRE

ABES Aussen- und Binnehandel Eisen und Stahl Vertriebsgesellschaft, S.à r.l., Mersch pages 3899, 3900	
Abri Ré S.A., Senningerberg	3890
Actis S.A., Luxembourg	3890, 3892
Advanced Materials Investments Holding S.A., Luxembourg	3893
Agence Immobilière Foris, S.à r.l., Luxembourg	3897
Agrati International S.A., Luxembourg	3893, 3896
Alu - Co S.A., Luxembourg	3925
Aparfi S.A., Luxembourg	3893
APR Patent Holder S.A., Luxembourg	3892
Ateliers A. Graas, S.à r.l., Luxembourg	3897
A & T Finance S.A., Luxembourg	3896
Atlas Finance S.A., Luxembourg	3897, 3898
Beachtrans Luxembourg, S.à r.l., Frisange	3899
Biker's, S.à r.l., Kockelscheuer	3898
(Le) Bistrot Bettembourg, S.à r.l., Bettembourg	3899
CAE Luxembourg S.A., Luxembourg	3896
Café du Coin, S.à r.l., Luxembourg	3900
Café Le Sporting, S.à r.l., Bettembourg	3901
CCL Holdings S.A., Luxembourg	3903
Centre Commercial de Soleuvre S.A., Soleuvre	3900
Cobepa Finance S.A.H., Luxembourg	3903, 3904
Compagnie de Développement Internationale S.A., Luxembourg	3905
Comtour S.A., Luxembourg	3906
Dacony Fleurs, S.à r.l., Roeser	3916
Darnett Soparfi S.A., Luxembourg	3925, 3926
Dashabo S.A., Luxembourg	3907
Dassault Réassurance, Senningerberg	3908
Diddelenger Fleeschbuttek, S.à r.l., Dudelange	3908
Distributrade Holding S.A., Luxembourg	3912
Duxbury Investment S.A., Luxembourg	3912
Dynamics Re, Senningerberg	3906, 3907
E F G E, S.à r.l., Oetrange	3911
Eidos International Company S.A., Luxembg	3908, 3909
Elesa International S.A., Luxembourg	3911
Euresti S.A., Luxembourg	3912
Eurobit S.A.	3918
Eurpart S.A., Luxembourg	3913
Famaplast S.A., Soleuvre	3907
F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A., Luxembourg	3910, 3911
Finances et Valeurs S.A., Luxembourg	3913
Financière Brepols S.A., Luxembourg	3914
Finch-Immo AG, Luxembourg	3914
Gedeam Investments Group Inc. S.A., Luxembourg	3902
Guarantee International Holding S.A., Luxembourg	3913
HIM-Racing-Kart, S.à r.l., Roeser	3917
ICM International City Magazines, S.à r.l., Luxembourg	3919
Ifieb S.A., Luxembourg	3917
Ifti S.A., Luxembourg	3919
Imcobel S.A.H., Luxembourg	3917
Immobilière Belvaux S.A., Soleuvre	3918
Immobilière Soleuvre S.A., Soleuvre	3919
Intec Holding S.A., Luxembourg	3917
(The) Interallianz Fund, Sicav, Luxembourg	3936
Izakson Holding S.A., Luxembourg	3919
Kyle-Stone Holding S.A., Luxembourg	3919
Landesbank Schleswig-Holstein International A.G., Luxembourg	3920
Lefèvre-Evrard, S.à r.l., Windhof	3921
LG Lux S.A., Luxembourg	3920
Luxinter Re, Senningerberg	3921
Lyrea Holding S.A., Luxembourg	3921
Marbrerie Michelini, S.à r.l., Bettembourg	3921
Maritim Investment Company, S.à r.l., Luxembourg	3921
Meir S.A., Luxembourg	3920
MJ Collections S.A., Luxembourg	3922, 3923
Mobili S.A., Livange	3921
Moto-Sud, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	3923
Mouvements S.A., Luxembourg	3924
Norfin Reassurance S.A., Luxembourg	3924
Optimaxx Holding S.A., Luxembourg	3925
Pabeo Holding S.A., Luxembourg	3924
Pharmaceutical Fine Chemicals S.A., Luxbg	3914, 3916
Publishing International S.A., Luxembourg	3925
PWP, S.à r.l., Luxembourg	3927, 3928
Rebrifi S.A., Luxembourg	3926, 3927
Reda International S.A., Luxembourg	3928, 3931
Sarilux S.A., Luxembourg	3928
S.C.I. Weha, Bettembourg	3931
Scottish Equitable International S.A., Luxembourg	3934
Shetland International S.A., Luxembourg	3934, 3935
Shopping, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	3934
Sinopia Emerging Markets Fund, Sicav, Luxbg	3901, 3902
Sogetra, S.à r.l., Luxembourg	3935
Soluparfi S.A., Luxembourg	3936
Struwelbuscht, S.à r.l., Larochette	3936
(La) Téléphonie Mobile, S.à r.l., Luxembourg	3920
Telesis Holding S.A., Luxembourg	3931
TPM Holding S.A., Luxembourg	3936
Vidifer S.A.H., Luxembourg	3923

ABRI RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 46.260.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1997, vol. 499, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

(42410/689/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

**ACTIS S.A., Société Anonyme,
(anc. ACTIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.026.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ACTIS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, le 23 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 252 du 27 juin 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, Madame la Présidente prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille cinq cents (2.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Modification de la nature de la société pour la changer de holding en société commerciale de droit luxembourgeois avec date d'effet 1^{er} janvier 1997.

- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, et ceci plus particulièrement dans les secteurs de la mode et dérivés de celle-ci.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de ACTIS HOLDING S.A. en ACTIS S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «Soparfi».

Troisième résolution

L'assemblée décide la refonte complète des statuts qui seront désormais rédigés en langue française et qui auront la teneur suivante, notamment compte tenu des résolutions qui précèdent:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ACTIS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, et ceci plus particulièrement dans les secteurs de la mode et dérivés de celle-ci.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième jeudi du mois de mai à dix heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, C. Schmit, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 102S, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

C. Hellinckx.

(42411/215/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

**ACTIS S.A., Société Anonyme,
(anc. ACTIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

C. Hellinckx.

(42412/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

APR PATENT HOLDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.264.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 1997

Vendredi 7 novembre 1997 à 14.00 heures, les actionnaires de la société anonyme APR PATENT HOLDER S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Madame Luisella Moreschi, élue présidente de l'assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur, Mademoiselle Sandrine Klusa et comme secrétaire, Mademoiselle Angela Cinarelli.

Il résulte des constatations du bureau:

* que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

* que, suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

* que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission et décharge aux administrateurs, Messieurs Luido Bernasconi et Paolo Galfetti et nomination en tant que nouveaux administrateurs en leur remplacement de Messieurs Stefano Camponovo et Giorgio Camponovo.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs, Messieurs Luido Bernasconi et Paolo Galfetti, et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

En leur remplacement, l'assemblée générale décide de nommer administrateurs:

– Monsieur Stefano Camponovo, demeurant à CH-Chiasso;

– Monsieur Giorgio Camponovo, demeurant à CH-Chiasso,

qui termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

L. Moreschi

S. Klusa

A. Cinarelli

Le Président

Le Scrutateur

Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42420/744/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

ADVANCED MATERIALS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 31.334.

Le bilan au 31 décembre 1996, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 1997 et enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1997, vol. 499, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

(42413/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

ADVANCED MATERIALS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 31.334.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire,
tenue au siège social en date du 3 juillet 1997*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1996 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1996.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Le mandat de Messieurs Paul Mousel, Guy Harles et Claude Kremer, administrateurs, et le mandat de Monsieur Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme
ADVANCED MATERIALS
INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1997, vol. 499, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42414/717/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

APARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.264.

Le bilan rectifié de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(42419/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

AGRATI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of AGRATI INTERNATIONAL S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on the 21st of September 1989, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C of the 12th of February 1990, number 50.

The articles of incorporation were amended for the last time by a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on the 21st of December 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 18th of April 1995, number 176.

The meeting was presided over by Sylvie Theisen, consultant, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Gaby Weber-Kettel, employée privée, residing in Mersch.

The meeting elected as scrutineer:

Sandrine Purel, employée privée, residing in Errouville (F).

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the four hundred and forty-seven (447) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of article 4 of the articles of incorporation to read as follows:

«The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatever, in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests. The corporation may borrow in any form and in any currency with or without any guarantee, proceed to the issuance of bonds and render any assistance by way of loans to the companies in which the corporation has a direct interest. It may also acquire and license trademarks and patents and other rights derived from or complementary to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company and in general, it may carry out all operations deemed useful for the accomplishment and development of its purposes, always remaining, however, within the limits of the law of July 31, 1929 on holding companies.»

2.- Amendment of article 7 of the articles of incorporation to read as follows:

«The board of directors elects among its members a chairman. The board of directors meets upon call of the chairman as often as interest of the company requires. The board must be called each time two directors are requiring this. Generally, the board of directors can only decide validly by a 4/5-majority of the votes.»

3.- Amendment of article 9 of the articles of incorporation to read as follows:

«The company will be committed in all circumstances by the joint signature of a director of signature A and a director of signature B, excepted when special resolutions have been taken in regard of delegations or proxies have been granted by the board of directors according to article 10 of the articles of incorporation.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 4.** The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatever, in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests. The corporation may borrow in any form and in any currency with or without any guarantee, proceed to the issuance of bonds and render any assistance by way of loans to the companies in which the corporation has a direct interest. It may also acquire and license trademarks and patents and other rights derived from or complementary to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company and in general it may carry out all operations deemed useful for the accomplishment and development of its purposes, always remaining, however, within the limits of the law of July 31, 1929 on holding companies.»

Second resolution

The meeting decides to amend article 7 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 7.** The board of directors elects among its members a chairman. The board of directors meets upon call of the chairman as often as interest of the company requires. The board must be called each time two directors are requiring this. Generally the board of directors can only decide validly by a 4/5-majority of the votes.»

Third resolution

The meeting decides to amend article 9 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 9.** The company will be committed in all circumstances by the joint signature of a director of signature A and a director of signature B, excepted when special resolutions have been taken in regard of delegations or proxies have been granted by the board of directors according to article 10 of the articles of incorporation.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGRATI INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de

résidence à Bascharage en date du 21 septembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 50 du 12 février 1990.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 18 avril 1995, numéro 176.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Mademoiselle Sandrine Pirel, employée privée, demeurant à Errouville (F).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la Présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre cent quarante-sept (447) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour prendre la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut emprunter sous toutes les formes et en toutes monnaies avec ou sans garantie, procéder à l'émission d'obligations et accorder des prêts à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, et en général, elle peut faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.»

2.- Modification de l'article 7 des statuts pour prendre la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent. En général, le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement qu'à la majorité des 4/5 des voix.»

3.- Modification de l'article 9 des statuts pour prendre la teneur suivante:

«La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur disposant de la signature A et d'un administrateur disposant de la signature B, à moins que des décisions spéciales ne soient prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le Conseil d'Administration conformément à l'article 10 des présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour prendre la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut emprunter sous toutes les formes et en toutes monnaies avec ou sans garantie, procéder à l'émission d'obligations et accorder des prêts à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, et en général, elle peut faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour prendre la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent. En général, le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement qu'à la majorité des 4/5 des voix.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour prendre la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur disposant de la signature A et d'un administrateur disposant de la signature B, à moins que des décisions spéciales ne soient prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le Conseil d'Administration conformément à l'article 10 des présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, G. Weber-Kettel, S. Pirel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 octobre 1997, vol. 403, fol. 82, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 novembre 1997.

E. Schroeder.

(42416/228/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

AGRATI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 novembre 1997.

E. Schroeder
Notaire

(42417/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

A & T FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.332.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 15 septembre 1997

Nominations statutaires

Conseil d'administration

- Madame Hedwig Verdoodt, administrateur de sociétés, demeurant à Dilbeck (Belgique);
- Monsieur Aloyse Scherer Jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(42421/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

CAE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 42.540.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 20 mai 1997

Nominations statutaires

Commissaire aux Comptes

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(42431/657/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

ATELIERS A. GRAAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 10, rue Sigismond.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1997, vol. 499, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1997.

ATELIERS A. GRAAS, S.à r.l.

Signatures

(42422/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

AGENCE IMMOBILIERE FORIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 18, rue des Trévires.

R. C. Luxembourg B 34.587.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42415/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

ATLAS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.326.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ATLAS FINANCE S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 57.329, une société anonyme constituée sous la dénomination de PILSNER HOLDING S.A. à Luxembourg-Ville par acte passé par-devant le notaire instrumentaire le 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 121 du 13 mars 1997. La dénomination a été changée en celle de ATLAS FINANCE S.A. par acte passé par-devant le notaire instrumentaire le 28 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 372 du 11 juillet 1997, et les statuts ont encore une fois été changés par acte passé par-devant le notaire instrumentaire le 18 juillet 1997, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Maître Jacques Schroeder, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Cathy Boulois, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Maître Albert Moro, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, à savoir 500 (cinq cents) actions ordinaires de la classe «A», 500 (cinq cents) actions ordinaires de la classe «B» et 250 (deux cent cinquante) actions sans droit de vote, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) de la société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarant avoir connaissance des points figurant à l'ordre du jour, l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital souscrit de la Société pour un montant de LUF 182.000.000,- (cent quatre-vingt-deux millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) au montant de LUF 183.250.000,- (cent quatre-vingt-trois millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) par l'émission de 72.800 (soixante-douze mille huit cents) actions ordinaires de la classe «A» 72.800 (soixante-douze mille huit cents) actions ordinaires de la classe «B» et 36.400 (trente-six mille quatre cents) actions sans droit de vote, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

2) Souscription des nouvelles actions par les actionnaires existants, au prorata de leur participation dans les différentes classes d'actions.

3) Modification subséquente de l'article 3, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à LUF 183.250.000,- (cent quatre-vingt-trois millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 73.300 (soixante-treize mille trois cents) actions ordinaires de la classe «A», 73.300 (soixante-treize mille trois cents) actions ordinaires de la classe «B» et 36.650 (trente-six mille six cent cinquante) actions sans droit de vote, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

4. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société pour un montant de LUF 182.000.000,- (cent quatre-vingt-deux millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) au montant de LUF 183.250.000,- (cent quatre-vingt-trois millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) par l'émission de 72.800 (soixante-douze mille huit cents) actions ordinaires de la classe «A», 72.800 (soixante-douze mille huit cents) actions ordinaires de la classe «B» et 36.400 (trente-six mille quatre cents) actions sans droit de vote, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

Les nouvelles actions sont souscrites par les actionnaires existants, au prorata de leur participation dans les différentes classes d'actions, à savoir:

- BECTON INTERNATIONAL LIMITED, établie et ayant son siège à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques: 72.800 actions ordinaires de la classe «A» et 36.400 actions sans droit de vote.

- OTAVA INVEST & TRADE CORP., établie et ayant son siège à Pasea Estate, P.O. Box 3149, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques: 72.800 actions ordinaires de la classe «B».

L'assemblée décide d'accepter les souscripteurs des nouvelles actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces de sorte que le montant de cent quatre-vingt-deux millions de francs luxembourgeois a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant moyennant un certificat bancaire.

Troisième résolution

Suite à cette augmentation du capital, l'assemblée décide de modifier l'article 3, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à LUF 183.250.000,- (cent quatre-vingt-trois millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 73.300 (soixante-treize mille trois cents) actions ordinaires de la classe «A», 73.300 (soixante-treize mille trois cents) actions ordinaires de la classe «B» et 36.650 (trente-six mille six cent cinquante) actions sans droit de vote, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de 1.960.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants qui tous sont connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent original.

Signé: J. Schroeder, C. Boulois, A. Moro, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 novembre 1997, vol. 460, fol. 67, case 5. – Reçu 1.820.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 novembre 1997.

A. Lentz.

(42423/221/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

ATLAS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.326.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 novembre 1997.

A. Lentz.

(42424/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

BIKER'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 6C, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.134.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 1997, vol. 307, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 13 novembre 1997.

BUREAU DE COMPTABILITE ET FISCALITE

M. Limpach-Scheitler

(42429/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

BEACHTRANS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.509.

Le bilan au 31 décembre 1996, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 1997 et enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1997, vol. 499, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

(42427/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

**BEACHTRANS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
au capital de cinq cent mille francs luxembourgeois.**

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.509.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 30 octobre 1997

Les comptes sociaux au 31 décembre 1996 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge de l'assemblée pour l'exécution de son mandat durant l'exercice 1996.

Pour publication
BEACHTRANS LUXEMBOURG, S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1997, vol. 499, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42428/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

LE BISTROT BETTEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 22, rue de Peppange.
R. C. Luxembourg B 39.534.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

LUXCOMPTA, S.à r.l.
Signature

(42430/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

**AUSSEN- UND BINNENHANDEL EISEN UND STAHL VERTRIEBSGESELLSCHAFT, S.à r.l. (ABES),
Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. AUSSEN- UND BINNENHANDEL EISEN UND STAHL- GUSSKONTOR, S.à r.l. (ABES)).**

Gesellschaftssitz: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am siebzehnten Oktober.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Lutz Barich, Diplomkaufmann, wohnhaft in L-7593 Beringen/Mersch, 13, rue Wenzel;
- 2.- Herr Rotger Barich, Diplomkaufmann, wohnhaft in L-7593 Beringen/Mersch, 13, rue Wenzel.

Die Komparenten erklären alleinige Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AUSSEN- UND BINNENHANDEL EISEN UND STAHL- GUSSKONTOR, S.à r.l. (ABES), mit Sitz in Mersch, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 14. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 13. Januar 1995, Nummer 19.

Die Gesellschafter ersuchen den instrumentierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschaftsanteile sind gehalten wie folgt:

- | | |
|---|-------------|
| 1.- Herr Lutz Barich, Diplomkaufmann, wohnhaft in L-7593 Beringen/Mersch, 13, rue Wenzel: | 250 Anteile |
| 2.- Herr Rotger Barich, Diplomkaufmann, wohnhaft in L-7593 Beringen/Mersch, 13, rue Wenzel: | 250 Anteile |
| Total: | 500 Anteile |

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, die Gesellschaftsbezeichnung von AUSSEN- UND BINNENHANDEL EISEN UND STAHL- GUSSKONTOR, S.à r.l. (ABES) umzuändern in AUSSEN- UND BINNENHANDEL EISEN UND STAHL VERTRIEBSGESELLSCHAFT, S.à r.l. (ABES).

Artikel 4 der Satzung erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 4.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet AUSSEN- UND BINNENHANDEL EISEN UND STAHL VERTRIEBSGESELLSCHAFT, S.à r.l. (ABES).»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, den ersten Absatz von Artikel zwei der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 2. (Erster Absatz).** Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Eisen- und Nichteisenmetallen, Stählen aller Güten, Kunststoffen und Keramiken sowie mit elektronischen Artikeln.»

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Barich, R. Barich, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 22 octobre 1997, vol. 403, fol. 77, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 14. November 1997.

E. Schroeder.

(42425/228/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

**AUSSEN- UND BINNENHANDEL EISEN UND STAHL VERTRIEBSGESELLSCHAFT, S.à r.l. (ABES),
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 novembre 1997.

E. Schroeder
Notaire

(42426/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

CAFE DU COIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 47, rue de Hesperange.

R. C. Luxembourg B 21.469.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 499, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

(42432/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

CAFE DU COIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 47, rue de Hesperange.

R. C. Luxembourg B 21.469.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 499, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

(42433/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

CENTRE COMMERCIAL DE SOLEUVRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, route de Sanem.

R. C. Luxembourg B 42.392.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1992, acte publié au Mémorial C, n° 123 du 22 mars 1993.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTRE COMMERCIAL DE SOLEUVRE S.A.
KPMG Experts comptables
Signature

(42438/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

CAFE LE SPORTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 40, rue de Peppange.
R. C. Luxembourg B 52.833.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(42434/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

**SINOPIA EMERGING MARKETS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. CCF S.A.M. EMERGING MARKETS FUND).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.768.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable CCF S.A.M. EMERGING MARKETS FUND, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43.768, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 mai 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 280 du 10 juin 1993. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 541 du 2 octobre 1997.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Madame Lieve Beelen, employée de banque, demeurant à Arlon (Belgique),

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sophie Coccetta, employée de banque, demeurant à Aumetz (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Thierry Leemans, employé de banque, demeurant à Waltzing (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées adressées aux actionnaires en date du 10 octobre 1997.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des Statuts:

Le nom de la Sicav CCF S.A.M. EMERGING MARKETS FUND sera remplacé par SINOPIA EMERGING MARKETS FUND. L'article 1^{er} se lira donc comme suit:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de SINOPIA EMERGING MARKETS FUND.»

2. Nomination de trois nouveaux administrateurs au sein du Conseil d'Administration:

- Monsieur Patrice Conxicoeur;
- Monsieur Jacques Sikorav;
- Madame Caroline Savinelli.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les deux cent cinquante-six mille vingt-deux virgule trois cent quarante-deux (256.022,342) actions en circulation, deux cent cinquante-six mille vingt-deux virgule trois cent quarante-deux (256.022,342) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la société en SINOPIA EMERGING MARKETS FUND.

En conséquence, l'article 1^{er} est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de SINOPIA EMERGING MARKETS FUND.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs additionnels:

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Patrice Conxicoeur, directeur de SINOPIA ASSET MANAGEMENT PARIS, demeurant à Paris;

- Monsieur Jacques Sikorav, Directeur Général Adjoint de SINOPIA ASSET MANAGEMENT PARIS, demeurant à Paris;

- Madame Caroline Savinelli, Directeur de SINOPIA ASSET MANAGEMENT PARIS, demeurant à Paris.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Beelen, S. Coccetta, T. Leemans, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1997, vol. 102S, fol. 69, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

F. Baden.

(42435/200/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

SINOPIA EMERGING MARKETS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.768.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

F. Baden.

(42436/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

CCL HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 12.827.

Constituée par-devant Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 1975, acte publié au Mémorial C, n° 103 du 4 juin 1975, modifiée par-devant Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 1981, acte publié au Mémorial C, n° 83 du 24 avril 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} février 1982, acte publié au Mémorial C, n° 110 du 25 mai 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 décembre 1982, acte publié au Mémorial C, n° 13 du 18 janvier 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 juillet 1987, actes publiés au Mémorial C, n° 321 du 11 novembre 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1987, acte publié au Mémorial C, n° 74 du 22 mars 1988.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CCL HOLDINGS

KPMG Financial Engineering

Signature

(42437/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.001.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 70, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(42466/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

COBEPA FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.820.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COBEPA FINANCE S.A.H., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 27.820, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 1988, publié au Mémorial C, numéro 168 du 21 juin 1988.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 300.000 (trois cent mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Présentation du projet de fusion par absorption entre COBEPA FINANCE S.A.H. et COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A. et du rapport du Conseil d'Administration y afférent.

2.- Présentation du rapport du réviseur sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion par absorption de COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A. par COBEPA FINANCE S.A.H.

3.- Décision de procéder à la fusion par absorption de COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A. par COBEPA FINANCE S.A.H. sous la condition suspensive de l'approbation du même projet par l'Assemblée Générale Extraordinaire de COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A.

4.- Nominations statutaires.

5.- Fixation d'un nouveau capital autorisé.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre COBEPA FINANCE S.A.H. (la «société absorbante»), ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, et COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A. (la «société absorbée»), ayant son siège également à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg, numéro 486 du 5 septembre 1997.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 31 juillet 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 63, case 3, prévoit l'absorption de la COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A. par COBEPA FINANCE S.A.H. avec prise d'effet de la fusion au 1^{er} juillet 1997 (date effective), date à laquelle la société unique COBEPA FINANCE S.A.H. poursuivra seule les activités des deux sociétés fusionnantes.

L'assemblée approuve en outre le rapport justificatif du conseil d'administration sur le projet de fusion prévu par les articles 277 et 265 de la loi sur les sociétés commerciales. Un exemplaire dudit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le rapport sur le projet de fusion prévu par les articles 277 et 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales établi par l'expert Réviseur d'Entreprises indépendant Monsieur Edmond Ries, demeurant à Bertrange, désigné à cette fin par le conseil d'administration le 31 juillet 1997.

Ce rapport conclut au caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion.

Un exemplaire dudit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte.

L'assemblée décide d'accepter de rémunérer l'apport de fusion par l'émission de 1.200.000,- (un million deux cent mille) actions de la société absorbante, d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, ce qui correspond à 2 (deux) actions nouvelles de la société absorbante contre 1 (une) action existante de la société absorbée.

L'assemblée, compte tenu de la décision qui précède, décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 1.200.000.000,- (un milliard deux cents millions de francs luxembourgeois) et d'émettre 1.200.000,- (un million deux cent mille) nouvelles actions, entièrement libérées et jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, attribuées aux actionnaires de la société absorbée au prorata de leur participation, avec une prime d'émission

de LUF 182.480.193,- (cent quatre-vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-treize francs luxembourgeois).

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 1.500.000.000,- (un milliard cinq cents millions de francs luxembourgeois), représenté par 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales, sauf limitation légale.»

Troisième résolution

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents susvisés et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'agréer le projet et de procéder à la fusion par absorption de COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A. par COBEPA FINANCE S.A.H., avec prise d'effet au 1^{er} juillet 1997 et sous la condition suspensive de l'approbation du même projet par l'Assemblée Générale Extraordinaire de COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer un nouveau capital autorisé et de modifier par conséquent le troisième alinéa de l'article cinq des statuts, comme suit:

«Le capital autorisé est fixé à LUF 3.000.000.000,- (trois milliards de francs luxembourgeois) qui sera représenté par 3.000.000 (trois millions) d'actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

L'assemblée décide de confirmer le pouvoir à conférer au conseil d'administration pour procéder aux augmentations ou réductions de capital en une ou plusieurs fois pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial de la présente assemblée générale extraordinaire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Michel Alle, Membre du Comité de Direction de COBEPA, demeurant à B-1180 Bruxelles, Place Constantin Meunier, Bte 7 (Belgique);
- Monsieur Jean-Marie Laurent Josi, Membre du Comité de Direction de COBEPA, demeurant à B-1950 Kraainem, Bosduivenlaan 17 (Belgique);
- Monsieur Xavier de Walque, Membre du Comité de Direction de COBEPA, demeurant à B-3080 Tervuren, Parklaan 51 (Belgique);
- Monsieur Hubert de La Beaumelle, Membre du Comité de Direction de COBEPA, demeurant à Toronto Ontario M5J2L4, Canada, Harbour Square Apt 3502;
- Monsieur Jo Santino, Administrateur-Délégué de MOSANE, demeurant à B-4432 Alleur, Rue des Nations Unies 119 (Belgique);
- Monsieur Philippe Lambrecht, Administrateur-Délégué de IBEL, demeurant à B-1650 Beersel, Elfbunderslaan, 24 (Belgique);
- Monsieur Hans Wackwitz, Membre du Comité de Direction de COBEPA, demeurant à B-1200 Bruxelles, Avenue Jonnart 20 (Belgique);
- Monsieur Bernard Herinckx, Adjoint à la Direction de COBEPA, demeurant à B-4280 Merdorp, Rue de la Chapelle 8 (Belgique);
- Monsieur Eric Goudsmit, Adjoint à la Direction de COBEPA, demeurant à B-1200 Bruxelles, Avenue du Mistral 61 (Belgique).

Leur mandat se terminera avec celui des administrateurs actuellement en fonction, à l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Mangen, P. Van Hees, H. Janssen, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1997, vol. 102S, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

C. Hellinckx.

(42439/215/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

COBEPA FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour le notaire
Signature

(42440/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 14.545.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 14.545, constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1976, publié au Mémorial C, numéro 29 du 4 février 1977.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, employé privé, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, employé privé, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 600.000 (six cent mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Présentation du projet de fusion par absorption entre COBEP A FINANCE S.A.H. et COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A. et du rapport du Conseil d'Administration y afférent.

2.- Présentation du rapport du réviseur sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion par absorption de COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A. par COBEP A FINANCE S.A.H.

3.- Décision de procéder à la fusion par absorption de COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A. par COBEP A FINANCE S.A.H. sous la condition suspensive de l'approbation du même projet par l'Assemblée Générale Extraordinaire de COBEP A FINANCE S.A.H.

4.- Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 1997.

5.- Rapport du Réviseur d'Entreprises.

6.- Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 30 juin 1997.

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre COBEP A FINANCE S.A.H. (la «société absorbante»), ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, et COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A. (la «société absorbée»), ayant son siège également à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg, numéro 486 du 5 septembre 1997.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 31 juillet 1997, enregistré à Luxembourg le 11 août 1997, vol. 496, fol. 63, case 3, prévoit l'absorption de COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A. par COBEP A FINANCE S.A.H. avec prise d'effet de la fusion au 1^{er} juillet 1997 (date effective), date à laquelle la société unique COBEP A FINANCE S.A.H. poursuivra seule les activités des deux sociétés fusionnantes.

L'assemblée approuve en outre le rapport justificatif du conseil d'administration sur le projet de fusion prévu par les articles 277 et 265 de la loi sur les sociétés commerciales. Un exemplaire dudit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le rapport sur le projet de fusion prévu par les articles 277 et 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales établi par l'expert Réviseur d'Entreprises indépendant Monsieur Marc Lamesch, demeurant à Steinsel, désigné à cette fin par le conseil d'administration le 31 juillet 1997. Ce rapport conclut au caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion.

Un exemplaire dudit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte.

L'assemblée décide d'accepter, en rémunération de l'apport de fusion, 1.200.000 (un million deux cent mille) actions de la société absorbante, d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), ce qui correspond à 2 actions nouvelles de la société absorbante contre 1 action existante de la société absorbée.

Troisième résolution

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents susvisés et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'agréer le projet et de procéder à la fusion par absorption de COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE S.A. par COBEPA FINANCE S.A.H., avec prise d'effet au 1^{er} juillet 1997 et sous la condition suspensive de l'approbation du même projet par l'Assemblée Générale Extraordinaire de COBEPA FINANCE S.A.H.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1997, tels qu'ils ont été élaborés par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du réviseur d'entreprises tel qu'il lui a été présenté.

Sixième résolution

L'assemblée décide de donner aux administrateurs de la société pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat et ce jusqu'au 30 juin 1997.

Septième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 277 et 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent procès-verbal.

Signé: F. Mangen, P. Van Hees, H. Janssen, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1997, vol. 102S, fol. 40, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

C. Hellinckx.

(42441/215/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

COMTOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 36.579.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 69, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 12 mai 1997

*Nominations statutaires**Conseil d'administration*

- Madame Jeannette Bachmann, administrateur de sociétés, demeurant à Schaan (Liechtenstein);
- Monsieur Dr Thomas Thompson, demeurant à Königstein / Taurus;
- Monsieur Aloyse Scherer Jr., diplômé I.E.C.G., administrateur-délégué de la société, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(42442/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

DYNAMICS RE.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 40.596.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1997, vol. 499, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

(42449/689/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

DYNAMICS RE.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 40.596.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 1997

Le mandat de MM. Urbain Vandeurzen et Jan Leuridan, ainsi que celui des sociétés LMS BELGIUM B.v.b.a. et SOGECORE S.A. prennent fin à l'issue de cette assemblée.

Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997/1998.

Le mandat du réviseur d'entreprises, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, arrivant à échéance à l'issue de cette assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997/1998.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1997, vol. 499, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42450/689/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

DASHABO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.505.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 69, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg, le 8 avril 1997

*Nominations statutaires**Conseil d'administration*

- Madame Georgette Daskalides, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Madame Efthalia Daskalides, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Henri Ruhl, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Aloyse Scherer Jr., diplômé I.E.C.G., administrateur-délégué de la société, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(42444/657/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

FAMAPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, route de Sanem.
R. C. Luxembourg B 12.522.

Constituée par-devant M^e Charles-Antoine dit Tony Bernard, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 août 1974, acte publié au Mémorial C, n° 214 du 24 octobre 1974, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 15 novembre 1978, acte publié au Mémorial C, n° 22 du 31 janvier 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1978, acte publié au Mémorial C, n° 84 du 19 avril 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 avril 1986, acte publié au Mémorial C, n° 191 du 9 juillet 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 mars 1987, acte publié au Mémorial C, n° 176 du 16 juin 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 août 1988, acte publié au Mémorial C, n° 314 du 28 novembre 1988, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, agissant en remplacement de M^e Frank Baden, en date du 15 juin 1989, acte publié au Mémorial C, n° 326 du 10 novembre 1989, modifiée par-devant M^e Frank Baden, préqualifié, en date du 3 décembre 1991, acte publié au Mémorial C, n° 222 du 26 mai 1992, modifiée par-devant M^e Frank Baden, préqualifié, en date du 9 septembre 1994, acte publié au Mémorial C, n° 536 du 20 décembre 1994.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAMAPLAST S.A.

KPMG Experts comptables

Signature

(42458/537/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

DASSAULT REASSURANCE.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 35.386.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 octobre 1997

Transfert du siège social

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans le courant du mois de novembre afin d'entériner cette décision.

Remplacement du dirigeant agréé

Le conseil décide de nommer dirigeant agréé, SOGECORE S.A., représentée par Monsieur Jean Thilly ou Monsieur Gilles Coremans, en remplacement de Monsieur Frank Tombs.

SOGECORE est autorisée à engager individuellement la société vis-à-vis des tiers, pour tout acte de gestion journalière dans les limites fixées dans le contrat de gestion et dans les limites fixées ci-après pour le fonctionnement du compte en banque de la société.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1997, vol. 499, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42445/689/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

DIDDELENGER FLEESCHBUTTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 12, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

*Pour DIDDELENGER FLEESCHBUTTEK, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(42446/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

EIDOS INTERNATIONAL COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.040.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EIDOS INTERNATIONAL COMPANY, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.040, constituée suivant acte notarié en date du 16 octobre 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 300 du 21 décembre 1979. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 438 du 1^{er} novembre 1992.

L'Assemblée est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire, Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur David Grandjean, employé privé, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant à Steinfourt.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Henoumont, N. Weyrich, D. Grandjean, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1997, vol. 102S, fol. 99, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1997.

F. Baden.

(42452/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

EIDOS INTERNATIONAL COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.040.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EIDOS INTERNATIONAL COMPANY, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.040, constituée suivant acte notarié en date du 16 octobre 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 300 du 21 décembre 1979. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 438 du 1^{er} novembre 1992.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 octobre 1997.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire, Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur David Grandjean, employé privé, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 31 octobre 1997.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 octobre 1997, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, 3, rue du Parc;
et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant à Steinfort de sa gestion de liquidateur de la Société.

3) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme EIDOS INTERNATIONAL COMPANY a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Henoumont, M. Strauss, D. Grandjean, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1997, vol. 102S, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1997.

F. Baden.

(42453/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

F.H.F. - FIT, HEALTH & FUN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.255.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Benoît Sirot, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding F.H.F. - FIT, HEALTH & FUN S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.255, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil C numéro 419 du 31 août 1995;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 1^{er} septembre 1997; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, leurs déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme holding F.H.F. - FIT, HEALTH & FUN S.A., prédésignée, s'élève actuellement à USD 140.000,- (cent quarante mille dollars US), représenté par 140 (cent quarante) actions de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à USD 1.000.000,- (un million de dollars US) et le conseil d'administration a été autorisé à décider la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 1^{er} septembre 1997 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisée à concurrence de USD 860.000,- (huit cent soixante mille dollars US) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 140.000,- (cent quarante mille dollars US) à un montant de USD 1.000.000,- (un million de dollars US), par la création et l'émission de 860 (huit cent soixante) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté à la souscription de la totalité des actions nouvelles les actionnaires actuels, proportionnellement à leurs participations actuelles dans le capital social de la société.

V.- Que les 860 (huit cent soixante) actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires actuels, comme dit ci-dessus, et libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la société F.H.F. - FIT, HEALTH & FUN S.A., prédésignée, de sorte que la somme de USD 860.000,- (huit cent soixante mille US dollars) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à USD 1.000.000,- (un million de dollars US), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, entièrement libérées, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Sirot, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 103S, fol. 17, case 2. – Reçu 322.156 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1997.

C. Hellinckx.

(42459/215/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

F.H.F. - FIT, HEALTH & FUN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.255.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

Pour le notaire

Signature

(42460/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

E F G E, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5353 Oetrange, 4A, rue de Canach.

R. C. Luxembourg B 56.606.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(42451/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

ELESA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 60.542.

—

Il résulte d'une décision du conseil d'administration, prise en date du 30 juillet 1997, que Monsieur Ing. Alberto Bertani, chef d'entreprises, demeurant à Via Filippino Lippi n. 19, Milan, a été nommé avec effet immédiat aux fonctions de président du conseil d'administration, conformément à l'article 8, premier paragraphe des statuts de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1997.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN

Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1997, vol. 499, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42454/501/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

DISTRIBUTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 19.612.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 15 mai 1997

*Nominations statutaires**Conseil d'administration*

- Monsieur Aloyse Scherer Jr., diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Marc E. Marteyn, administrateur de sociétés, demeurant à Dilbeek (Belgique).

Commissaire aux Comptes

- Monsieur Aloyse Scherer Jr., diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(42447/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

DUXBURY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.275.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 20 mai 1997

*Nominations statutaires**Conseil d'administration*

- Madame Hedwig Verdoedt, administrateur de sociétés, demeurant à Dilbeek (Belgique);
- Monsieur Aloyse Scherer Jr., diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Luc Tissot, administrateur de sociétés, demeurant à Le Locle (Suisse), administrateur-délégué de la société.

Commissaire aux Comptes

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(42448/657/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

EURESTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.070.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 20 mars 1997

*Nominations statutaires**Conseil d'administration*

- Madame Sophie Robert, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France);
- Monsieur Aloyse Scherer Jr., diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Boris Monnin, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

- EURO SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(42456/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

EURPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 22.877.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 69, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 28 mai 1997

*Nominations statutaires**Conseil d'administration*

- Madame Caroline De Poorter, administrateur de sociétés, demeurant à Evergem (Belgique);
- Monsieur Marc E. Marteyn, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Philippe Van de Vyvere, administrateur de sociétés, demeurant à Hansbeke (Belgique);
- Monsieur Estefano Isaias Dassum, administrateur de sociétés, demeurant à Guyaquil (Equateur);
- Monsieur Aloyse Scherer Jr., diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.
Luxembourg, le 21 octobre 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(42457/657/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

FINANCES ET VALEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.911.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 20 mai 1997

*Nominations statutaires**Commissaire aux Comptes*

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg.
Luxembourg, le 21 octobre 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(42461/657/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

**GUARANTEE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. DANWITCH S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.527.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour la société
Signature

(42468/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

**GUARANTEE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. DANWITCH S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.527.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour la société
Signature

(42469/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

FINANCIERE BREPOLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 17.679.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 69, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 9 avril 1997

*Nominations statutaires**Conseil d'administration*

- Madame Viviane De Cartier-Emsens, demeurant à B-2370 Arendonk, présidente de la société;
- Monsieur Ludo Debie, demeurant à B-1180 Bruxelles;
- Monsieur Paul Vangerven, demeurant à B-1930 Zaventem;
- Monsieur Aloyse Scherer Jr., diplômé I.E.C.G., administrateur-délégué de la société, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

- EURO SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(42462/657/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

FINCH-IMMO AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
H. R. Luxembourg B 38.062.

Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung vom 2. Juni 1997

Verwaltungsrat

- Herr Franz Liebl, wohnhaft in L-2322 Luxembourg;
Herr Robert Liebl, wohnhaft in Australien, 3138 Mooroolbark;
Herr Mark Liebl, wohnhaft in D-54668 Echternacherbrück.

Aufsichtskommissar

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Ihr Mandat wird bis zum Jahr 1998 verlängert.

Luxembourg, den 2. Juni 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Unterschrift.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42463/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

**PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A., Société Anonyme,
(anc. HEIBERG S.A.).**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.812.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-second day of October.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of HEIBERG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg, under the number B 59.812, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem on the 20th of June 1997, not yet published. The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, on the 2nd September 1997 and on the 4th of September, not yet published.

The meeting was opened at 4.30. p.m. with Ms Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mr Thierry Becker, jurist, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name of the company into PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A.
2. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation.
3. Appointment of new directors.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company into PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A.

Second resolution

As a consequence of the precedent resolution, article 1 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 1^{er}.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A.»

Third resolution

The meeting decides to fix the number of directors at eight and appoints the following persons as directors of the company in replacement of the present directors:

1) Mr Pietro Stefanutti, Chief Executive Officer and Company Managing Director, residing at Via Tamporina 8, 6976 Castagnola, Switzerland;

2) Mr Angelo Carminati, Company Managing Director, residing at Via Roma 88, Casa Tenovo (LC), Italy;

3) Mr Gian Mario Baccalini, Company Managing Director, residing at Via A. San Giorgio 22, Milano, Italy;

4) Mr Robert E. Cawthorn, Company Managing Director, residing at DLJ, 277 Park Avenue, New York, NY 10172;

5) Mr Karl R. Wyss, Company Managing Director, residing at DLJ, 277 Park Avenue, New York, NY 10172;

6) Mr David Jaffe, Company Managing Director, residing at DLJ, 277 Park Avenue, New York, NY 10172;

7) Mr Paul D'Addario, Company Managing Director, residing at DLJ, 277 Park Avenue, New York, NY 10172;

8) Mr Alessandro Rombelli, Company Managing Director, residing at DLJ, 277 Park Avenue, New York, NY 10172.

The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the annual accounts of the accounting year 1997.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Frank Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HEIBERG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 59.812, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem en date du 20 juin 1997, non encore publié. Les statuts ont été modifiés par actes du notaire soussigné en date du 2 septembre 1997 et du 4 septembre 1997, non encore publiés.

L'Assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Thierry Becker, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A.

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

3. Nomination de nouveaux administrateurs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 1^{er} des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à huit et de nommer les personnes suivantes administrateurs de la société en remplacement des administrateurs actuels:

- 1) Monsieur Pietro Stefanutti, Chief Executive Officer and Company Managing Director, demeurant à Via Tamporina 8, 6976 Castagnola, Suisse;
- 2) Monsieur Angelo Carminati, Company Managing Director, demeurant à Via Roma 88, Casa Tenovo (LC), Italie;
- 3) Monsieur Gian Mario Baccalini, Company Managing Director, demeurant à Via A. San Giorgio 22, Milano, Italie;
- 4) Monsieur Robert E. Cawthorn, Company Managing Director, demeurant à DLJ, 277 Park Avenue, New York, NY 10172;
- 5) Monsieur Karl R. Wyss, Company Managing Director, demeurant à DLJ, 277 Park Avenue, New York, NY 10172;
- 6) Monsieur David Jaffe, Company Managing Director, demeurant à DLJ, 277 Park Avenue, New York, NY 10172;
- 7) Monsieur Paul D'Addario, Company Managing Director, demeurant à DLJ, 277 Park Avenue, New York, NY 10172;
- 8) Monsieur Alessandro Rombelli, Company Managing Director, demeurant à DLJ, 277 Park Avenue, New York, NY 10172.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes annuels de l'année 1997.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wagner-Chartier, N. Weyrich, T. Becker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1997, vol. 102S, fol. 76, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

F. Baden.

(42470/200/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

F. Baden.

(42471/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

DACONY FLEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 56.804.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 499, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

(42464/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

HIM-RACING-KART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 57.089.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 499, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 1997.

(42472/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

IFIEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.866.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(42473/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

IMCOBEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 18.320.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 14 avril 1997

*Nominations statutaires**Conseil d'administration*

- Monsieur Aloyse Scherer Jr., diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
- B.V. VANARKENTAR, avec siège à NL-4530 GC Terneuzen, représentée par Monsieur Philippe Van de Vyvere.

Commissaire aux Comptes

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.
Luxembourg, le 21 octobre 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(42474/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

INTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.373.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois novembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTEC HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 33.373, constituée suivant acte reçu notarié en date du 28 mars 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 348 du 26 septembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 108 du 2 mars 1996.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur Aloyse Scholtes, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Dissolution anticipée de la société.

2) Mise en liquidation de la Société.

3) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Aloyse Scholtes, administrateur de sociétés, demeurant à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Scholtes, M. Strauss, J.-P. Reiland, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 103S, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1997.

F. Baden.

(42478/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

IMMOBILIERE BELVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, route de Sanem.

R. C. Luxembourg B 44.680.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 1993, acte publié au Mémorial C, n° 481 du 15 octobre 1993, modifiée par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 septembre 1994, acte publié au Mémorial C, n° 539 du 22 décembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE BELVAUX S.A.

KPMG Experts comptables

Signature

(42475/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

EUROBIT S.A., Société Anonyme.

Le siège social de la société EUROBIT S.A. est dénoncé.

Aucun contrat de bail n'a été signé avec cette société.

Luxembourg, le 8 octobre 1997.

IMMOPROM S.A.

D. Pizzinato

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(42477/600/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

IMMOBILIERE SOLEUVRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, route de Sanem.

R. C. Luxembourg B 44.736.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 1993, acte publié au Mémorial C, n° 490 du 19 octobre 1993, modifiée par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 septembre 1994, acte publié au Mémorial C, n° 539 du 22 décembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE SOLEUVRE S.A.

KPMG Experts comptables

Signature

(42476/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

(ICM), INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 43.114.

La présente pour publication au Mémorial du changement d'adresse de la société sous rubrique, de son ancienne adresse: 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

vers la nouvelle adresse:

25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

La société a établi son nouveau siège social à la nouvelle adresse depuis le 1^{er} mai 1996.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1997, vol. 499, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42479/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

IFTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.548.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(42480/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

IZAKSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 44.265.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1997, vol. 499, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42481/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

KYLE-STONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 37.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1997, vol. 499, fol. 73, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1997.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN

Société Civile

Signature

(42482/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 14.784.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 24. März 1997
in Luxemburg*

Zu VI. Durch Verwaltungsratsbeschluss vom Juli 1996 wurde Herr Peter Pahlke gemäss Art. 14 der Satzung vorläufig zum Mitglied des Verwaltungsrates ernannt. Die Versammlung bestätigt dieses Mandat.

Nach satzungsmässigem Ablauf der Amtszeit wählt die Versammlung die Herren Dr. Dietrich Rümker, Vorsitzender, Dr. Jürgen Miethke, Peter Pahlke, Dr. Wolf-Albrecht Prautzsch, Dr. Hans-Albrecht Sasse und Ernst Schröder wiederum zu Mitgliedern des Verwaltungsrates.

Die Versammlung stimmt der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an Dr. Hans-Albrecht Sasse (Administrateur-délégué) zu.

Luxemburg, den 12. November 1997.

LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN
INTERNATIONAL S.A.

E. Dosch	G. Hinz
<i>Handlungs-</i>	<i>Abteilungs-</i>
<i>bevollmächtigte</i>	<i>direktor</i>

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1997, vol. 499, fol. 79, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42483/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

LA TELEPHONIE MOBILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.866.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1997, vol. 499, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12 novembre 1997.

*Pour ordre
Signature*

(42484/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

LG LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2129 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 43.530.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 1997, vol. 307, fol. 88, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait conforme
Pour LG LUX S.A.
Signature*

(42486/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

MEIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 11.793.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 février 1974, acte publié au Mémorial C, n° 71 du 11 avril 1974, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 1975, acte publié au Mémorial C, n° 71 du 8 avril 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 1975, acte publié au Mémorial C, n° 71 du 8 avril 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1977, acte publié au Mémorial C, n° 37 du 27 février 1978.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MEIR S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature*

(42492/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

LUXINTER RE.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 33.170.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1997, vol. 499, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 1997.

(42488/689/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

LYREA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.118.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(42489/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

MARBRENERIE MICHELINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 11.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour MARBRERIE MICHELINI, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(42490/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

MARITIM INVESTMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 50.662.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 1997.

LUXCOMPTA, S.à r.l.
Signature

(42491/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

LEFEVRE-EVRARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Windhof (Koerich), 5, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 28.283.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 13 novembre 1997, vol. 132, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42485/616/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

MOBILI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 6, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 42.334.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 499, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 1997.

(42497/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

MJ COLLECTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.919.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit octobre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MJ COLLECTIONS S.A., ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.919 constituée suivant acte notarié en date du 19 août 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 515 du 28 octobre 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 19 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 543 du 24 décembre 1994.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart, qui désigne comme secrétaire, Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Thierry Becker, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social des 5-7, rue de l'Alzette, L-4011 Esch-Alzette au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2) Modification de l'article 4 des statuts: «La société est administrée par un conseil composé de trois membres..».

3) Modification de l'article 6 des statuts: «La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du ou des directeurs dans le cadre de leur délégation.»

4) Démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et nomination de:

Administrateurs:

- Madame Sabine Bouckaert, demeurant à Roeselare, 319 Bruggesteeweg.
- Madame Ann-Christine Bouckaert, demeurant à Waasmunster 58, Fortenstraat.
- ANSAVEST N.V., Kouterbaan 44, B-9280 Lebeke.

Commissaire:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs et le nouveau commissaire aux comptes termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société des 5-7, rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Cette société aura son siège à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, qui ne doivent pas être actionnaires, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. (deuxième paragraphe).** La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle du ou des directeurs dans le cadre de leur délégation.»

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes en fonction et leur donne décharge de leur mandat.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Madame Sabine Bouckaert, administrateur de sociétés, demeurant à Roeselare, 319 Bruggesteeweg;
- Madame Ann-Christine Bouckaert, administrateur de sociétés, demeurant à Waasmunster 58, Fortenstraat;
- ANSAVEST N.V., ayant son siège social à Kouterbaan 44, B-9280 Lebeke.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société ANSAVEST N.V. administrateur-délégué.

Elle est chargée de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à 32, rue Jean-Pierre Brasseur à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an deux mille trois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, V. Stecker, T. Becker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1997, vol. 102S, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1997.

F. Baden.

(42493/200/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

MJ COLLECTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 44.919.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

F. Baden.

(42494/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

MOTO-SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 57, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 1997, vol. 307, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 1997.

BUREAU DE COMPTABILITE

G. Bernabei Jr.

(42498/630/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

VIDIFER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 10.993.

Constituée sous la dénomination de G.F. HOLDING, suivant acte de M^e Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Mersch, le 1^{er} juin 1973, publié au Mémorial C, n° 135 du 7 août 1973, modifiée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1978, acte publié au Mémorial C, n° 109 du 16 mai 1979, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 13 avril 1984, acte publié au Mémorial C, n° 131 du 17 mai 1984, modifiée par-devant le même notaire, en date du 7 février 1991, acte publié au Mémorial C, n° 281 du 22 juillet 1991.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIDIFER S.A.H.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(42538/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

MOUVEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 1, rue d'Orval.
R. C. Luxembourg B 50.769.

La société a été constituée suivant acte reçu par M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 337 du 24 juillet 1995.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 1997

A l'unanimité est acceptée la démission de Madame Nathalie Damar comme administrateur; pleine décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1997, vol. 499, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42499/728/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

NORFIN REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 43.830.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 octobre 1997

Première résolution: Nominations

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Francesco Mazzucchi en tant que Président et membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration nomme, à l'unanimité, Madame Adriana Mattioli en tant que Présidente du Conseil, en remplacement de Monsieur Francesco Mazzucchi.

Le Conseil d'Administration décide de porter le nombre des Administrateurs de quatre à trois. Cette modification sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale.

Troisième résolution: Création de NORFIN LUXEMBOURG S.A.

Il sera procédé à la création de NORFIN LUXEMBOURG S.A., société de droit luxembourgeois au capital de 12.000.000.000 ITL, constituée sous la forme d'un «Holding 1929», ayant son siège social au 90, rue des Sept Arpents à Luxembourg.

Seront nommés membres du 1^{er} Conseil d'Administration, Madame Adriana Mattioli et Messieurs Albert Wildgen et Giorgio Ascari.

NORFIN REASSURANCE S.A. participera au capital de départ de NORFIN LUXEMBOURG S.A. à concurrence de 120.000.000 ITL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 84, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42500/689/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

PABEO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 14.034.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 69, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 26 mai 1997

Nominations statutaires

Conseil d'Administration:

- Madame Monique Rossillon-Prozman, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur-délégué de la société

- Madame Andrée De Wilde, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur-délégué de la société

- Madame Renée De Wilde, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique)

Commissaire aux comptes

Monsieur Yvan Prozman, demeurant à Rhode-St-Genèse (Belgique)

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(42502/657/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

OPTIMAXX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15A, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.927.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 31 janvier 1997 que la démission de M. Gernot Teufel en tant qu'administrateur de la société est acceptée.

M. Samuel Graisse, employé, demeurant au 10, rue de la Poste, L-4939 Bascharage, est élu nouvel administrateur. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour extrait conforme
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1997, vol. 499, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42501/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

ALU - CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 78, Millewé.
R. C. Luxembourg B 10.459.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1997, vol. 499, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1997.

ALU - CO S.A.
Signature

(42573/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1997.

PUBLISHING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 41.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1997, vol. 499, fol. 76, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour PUBLISHING INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(42509/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

**DARNETT SOPARFI S.A., Société Anonyme,
(anc. PayCom SOPARFI S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.129.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PayCom SOPARFI S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de WINTERBOTTOM S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 22 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 429 du 6 août 1997, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 octobre 1997, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Carine Bittler, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Nathalie Triole, employée privée, demeurant à F-Elzange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Véronique Boca, employée privée, demeurant à B-Athus.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de PayCom SOPARFI S.A. en DARNETT SOPARFI S.A.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er} des statuts.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de PayCom SOPARFI S.A. en DARNETT SOPARFI S.A.

Deuxième résolution

A la suite de cette modification l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier paragraphe.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de DARNETT SOPARFI S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bittler, N. Triole, V. Boca, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 7 novembre 1997, vol. 460, fol. 66, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 novembre 1997.

A. Lentz.

(42504/221/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

**DARNETT SOPARFI S.A., Société Anonyme,
(anc. PayCom SOPARFI S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.129.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 novembre 1997.

A. Lentz.

(42505/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

REBRIFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.188.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REBRIFI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.188, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} février 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 187 du 7 juillet 1989.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur Philippe Gonne, employé privé, demeurant à Bascharage,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Thierry Becker, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de LUF 19.070.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 110.000.000,- à LUF 90.930.000,- par l'annulation de 1.907 actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,-.

2. Accord au Conseil d'Administration pour pouvoir effectuer le rachat de mille neuf cent sept (1.907) actions à LUF 15.764,- par action.

3. Pouvoir au Conseil d'Administration pour faire constater devant notaire la réalisation de la condition suspensive et la modification statutaire qui en résultera.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la société de cent dix millions de francs luxembourgeois (110.000.000,- LUF) représenté par onze mille (11.000) actions à concurrence de dix-neuf millions soixante-dix mille francs luxembourgeois (19.070.000,- LUF) par l'annulation de mille neuf cent sept (1.907) actions que la Société a rachetées au prix de quinze mille sept cent soixante-quatre francs luxembourgeois (15.764,- LUF) par action.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix millions neuf cent trente mille francs luxembourgeois (90.930.000,- LUF), divisé en neuf mille quatre-vingt-treize (9.093) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF).»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge des présentes, à soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Gonne, T. Dahm, T. Becker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 102S, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997. F. Baden.
(42510/200/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

REBRIFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997. F. Baden.
(42511/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

PWP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 43.991.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1997, vol. 499, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997. R. Reuland.
(42506/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

PWP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 43.991.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1997, vol. 499, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997. R. Reuland.
(42507/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

PWP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 43.991.

La présente pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, du changement d'adresse de la société sous rubrique, de son ancien adresse 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, vers la nouvelle adresse 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

La société a établi son nouveau siège social à la nouvelle adresse depuis le 1^{er} mai 1996.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour la société
R. Reuland

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1997, vol. 499, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42508/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

SARILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 19.368.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 30 septembre 1997

*Nominations statutaires**Conseil d'Administration:*

- Madame Monique Moury, épouse Horion, demeurant à Beaufays (Belgique)
- Monsieur Georges Moury, administrateur de sociétés, demeurant à Tilff (Belgique)
- Monsieur Gabriel Moury, administrateur de sociétés, demeurant à Olne (Belgique)

Commissaire aux comptes

Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg
Luxembourg, le 21 octobre 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(42514/657/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

REDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 60.405.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R.C. Luxembourg section B numéro 60.405, constituée suivant acte reçu le 9 juillet 1997, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 601 (six cent une) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de ITL 4.139.900.000,- en vue de le porter de son montant actuel de ITL 60.100.000,- à ITL 4.200.000.000,-, par la création et l'émission de 41.399 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire.

2. Souscription et libération des actions émises.

3. Instauration d'un droit de préemption.

4. Fixation d'une procédure de remplacement d'un poste vacant d'administrateur.

5. Modification et renumérotation afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 4.139.900.000,- (quatre milliards cent trente-neuf millions neuf cent mille liras italiennes) en vue de le porter de son montant actuel de ITL 60.100.000,- (soixante millions cent mille liras italiennes) à ITL 4.200.000.000,- (quatre milliards deux cents millions de liras italiennes), par la création et l'émission de 41.399 (quarante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté des renoncations partielles au droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles les personnes suivantes de la manière ci-après:

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenues aux présentes les personnes suivantes, ici représentées en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquelles, ont déclaré souscrire de la manière ci-après les 41.399 (quarante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société REDA INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 4.139.900.000,- (quatre milliards cent trente-neuf millions neuf cent mille liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Souscription en pleine propriété:

1.- Botto Poala Francesco: mille cinq cent quatre-vingts actions	1.580
2.- Botto Poala Carola: mille cinq cent quatre-vingts actions	1.580
3.- Botto Poala Guglielmo: mille cinq cent quatre-vingts actions	1.580
4.- Botto Poala Giovanni: mille cinq cent quatre-vingts actions	1.580
5.- Botto Poala Elisabetta: mille cinquante-trois actions	1.053
6.- Botto Poala Adélaïde: mille cinquante-trois actions	1.053
7.- Botto Poala Ercole: mille cinquante-trois actions	1.053
8.- BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.: seize mille huit cents actions	16.800
Total en pleine propriété: vingt-six mille deux cent soixante-dix-neuf actions	26.279

Souscription en nue-propriété:

1.- Botto Poala Francesco: deux mille cinq cent vingt actions	2.520
2.- Botto Poala Carola: deux mille cinq cent vingt actions	2.520
3.- Botto Poala Guglielmo: deux mille cinq cent vingt actions	2.520
4.- Botto Poala Giovanni: deux mille cinq cent vingt actions	2.520
5.- Botto Poala Elisabetta: mille six cent quatre-vingts actions	1.680
6.- Botto Poala Adélaïde: mille six cent quatre-vingts actions	1.680
7.- Botto Poala Ercole: mille six cent quatre-vingts actions	1.680
Total en nue-propriété: quinze mille cent vingt actions	15.120

Souscription en usufruit:

1.- Botto Poala Luigi: cinq mille quarante actions	5.040
2.- Botto Poala Giorgio: cinq mille quarante actions	5.040
3.- Botto Poala Roberto: cinq mille quarante actions	5.040
Total en usufruit: quinze mille cent vingt actions	15.120
Total général en pleine propriété: quarante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf actions	41.399

Troisième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un droit de préemption des actions comme dit ci-après.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la procédure de remplacement d'un poste d'administrateur vacant comme dit ci-après.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles suivants des statuts pour lui donner la teneur ci-après:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à ITL 4.200.000.000,- (quatre milliards deux cents millions de liras italiennes), représenté par 42.000 (quarante-deux mille) actions de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont et resteront toutes nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Article 6. Nouvel article avec le texte suivant:

«Les actions ne peuvent être ni négociées ni mises en gage, en tout ou en partie, en faveur de non-actionnaires, sans l'approbation expresse de tous les autres actionnaires, convoqués à cet effet en assemblée générale.

A défaut d'approbation unanime des actionnaires convoqués en assemblée générale, l'actionnaire désirant céder tout ou partie de ses actions, devra notifier, moyennant lettre recommandée, son intention aux autres actionnaires inscrits à

ce moment au registre des actionnaires en précisant tous les détails et les conditions de l'opération, ainsi que l'identité et le domicile du ou des tiers désirant se porter acquéreur(s).

Les autres actionnaires pourront, moyennant lettre recommandée, à expédier dans un délai de trente jours à compter de la date de la communication visée à l'alinéa qui précède, exercer un droit de préemption sur l'acquisition des actions en question et/ou des droits que l'actionnaire cédant souhaite aliéner, au prorata de leurs participations respectives dans le capital de la société. A cet effet, ils devront déposer à titre de caution, endéans le même délai dans les caisses de la société les sommes requises, sur base du prix proposé par l'actionnaire cédant, pour l'exercice du droit de préemption.

Pour le cas où certains des actionnaires ayant exercé le droit de préemption (et constitué la garantie prévue à cet effet) estimeront que le prix proposé par le cédant ne correspond pas à la juste valeur des actions, ils pourront demander, dans la même communication que celle prévue à l'alinéa précédent, que ladite valeur soit établie par un collège de trois arbitres, avec siège à Luxembourg, qui seraient désignés le premier par le cédant, le second par l'actionnaire contestant la valeur proposée, et le troisième, exerçant la fonction de Président du collège, par les deux arbitres ainsi désignés ou, en cas de désaccord, par le Président du Conseil d'Administration.

Aux fins de constitution du collège arbitral, le cédant désignera son arbitre dans la même communication que celle prévue aux deux alinéas qui précèdent. L'arbitre à désigner par l'actionnaire contestataire devra l'être dans un délai de trente jours suivant la communication reçue, à défaut de quoi l'arbitre désigné par le cédant décidera seul. Par ailleurs le président du conseil arbitral devra être désigné dans un délai de trente jours.

Les arbitres (ou le cas échéant l'arbitre unique) désignés effectueront leurs évaluations sur base des principes comptables généralement reconnus dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la constitution du collège, en tranchant à la majorité, sans formalités de procédure, après avoir entendu les parties intéressées. Les évaluations ainsi obtenues ne seront pas susceptibles d'un recours, sauf erreur manifeste ou dol.

Pour le cas où un ou plusieurs actionnaires n'exerceront pas leur droit de préemption, le cédant devra en faire la communication (la voie télégraphique n'étant pas exclue), dans un délai de dix jours à compter de l'échéance fixée pour l'exercice du droit de préemption, aux actionnaires qui auront exercé leur droit. Le droit non exercé sera attribué aux actionnaires l'ayant exercé au prorata de leurs participations respectives dans le capital de la société, et pourra être exercé dans un délai de vingt jours suivant l'envoi de la communication mentionnée à la phrase qui précède selon les modalités fixés ci-avant pour l'exercice du droit de préemption.

Pour le cas où le versement des sommes requises à titre de caution pour l'exercice du droit de préemption n'aura pas été effectué de la part d'un ou de plusieurs actionnaires dans les délais sus-indiqués, les participations revenant à ceux qui n'auront pas exécuté leur versement viendront en préemption à ceux ayant exercé leur droit de préemption et satisfait aux exigences de constitution de caution, et ce au prorata de leur participation dans le capital de la société. Le droit de préemption y relatif pourra être exercé dans les trente jours qui suivent l'échéance du délai fixé pour le versement desdites sommes à titre de caution, selon les modalités fixées ci-avant pour l'exercice de ce même droit.

Pour le cas où le droit de préemption précité n'aura pas été exercé en tout ou en partie d'après les modalités reprises ci-dessus, le cédant sera libre en principe de céder ou de disposer d'une autre manière de ses actions et/ou droits y relatifs. Toutefois, même dans ce cas la cession sera soumise aux conditions suivantes:

- La personne du ou des acquéreurs et les conditions de transfert ou d'aliénation doivent être identiques à celles communiquées auparavant aux actionnaires.
- La cession doit obtenir l'approbation unanime des membres du conseil d'administration, à l'exception des membres du conseil qui en tant qu'actionnaires ont exercé leur droit de préemption.

Cette approbation - qui devra être donnée à la société dans un délai de trente jours suivant l'expiration du délai prévu pour la procédure impliquant l'intervention de l'assemblée générale - sera considérée comme acquise si aucune communication contraire ne parvient à l'actionnaire cédant, moyennant lettre recommandée dans un délai de trente jours à compter de la réception de la demande par la société.

En cas de refus de l'approbation, laquelle devra être dûment motivée, les membres du conseil d'administration ayant participé au vote seront tenus d'indiquer dans le même délai de trente jours prévu à l'alinéa qui précède un autre tiers acquéreur disposé à acquérir les actions selon les conditions communiquées par l'actionnaire cédant. A défaut d'indication d'un autre acquéreur dans le même délai que précédemment, l'approbation sera considérée comme acquise. D'autre part, en cas de désaccord sur le prix, il y aura lieu d'appliquer la procédure arbitrale prévue ci-avant:

- Le transfert devra être exécuté dans un délai de trois mois à compter de la dernière communication de l'exercice du droit de préemption de la part des autres actionnaires ou, en cas de défaut de communication, à compter de la date à laquelle le cédant a obtenu ou est censé avoir obtenu l'autorisation adéquate, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration. A défaut de cession dans le délai sus-indiqué, l'aliénation des actions ou la disposition des droits y relatifs sera de nouveau sujette à la réglementation prévue dans le présent article.»

Renumérotation des articles suivants en conséquence.

Article 7. (ancien six), remplacé par: «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et, le cas échéant, un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou de toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants n'auront pas le droit de coopter provisoirement un nouveau membre, mais devront convoquer, dans les meilleurs délais et de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, une assemblée générale pour délibérer sur la reconstitution du conseil d'administration. Dans l'attente de la décision de l'assemblée générale, le conseil d'administration s'abstiendra de tout acte de disposition et se limitera à la gestion journalière des affaires de la société. La démission d'un administrateur entraîne automatiquement la démission de tout le conseil.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million de francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1997, vol. 103S, fol. 1, case 7. – Reçu 873.519 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1997.

C. Hellinckx.

(42512/215/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

REDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 60.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

Pour le notaire

Signature

(42513/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

S.C.I. WEHA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3257 Bettembourg, 64, rue Marie-Thérèse.

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre 1997

Les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire le 3 novembre 1997, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Dorénavant la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux associés-gérants.

2. L'associé-gérant, M. Pierre Hallé, est nommé gérant administratif de la société.

3. Pour des opérations dont le montant ne dépasse pas deux cent mille francs (LUF 200.000,-), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant administratif, M. Hallé, préqualifié.

Ces décisions prendront effet à partir du 6 novembre 1997.

Bettembourg, le 3 novembre 1997.

P. Hallé

R. Weber

F. Hallé

Les associés-gérants

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1997, vol. 308, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(42515/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

TELESIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.109.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-second of October.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme TELESIS HOLDING S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed established by Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on the 24th of January 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 228 of the 26th May 1995.

The meeting is presided over by Mrs Ingrid Wenzlaff, bank employee, residing in Bech-Kleinmacher.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The meeting elects as scrutineer Mrs Dubravka Bijon, bank employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, all the twenty thousand (20,000) shares representing the entire corporate capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1.- Decision to modify the first paragraph of article 3 of the Articles of Incorporation of the Company to read:
«The corporate capital is fixed at USD 4,000,000.- (four million United States Dollars) divided into 400,000 (four hundred thousand) shares with a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) each.

2.- Acceptation to waive any preferential subscription right with regard to the new shares to be issued to represent the newly subscribed capital.

After the foregoing has been approved by the meeting, the same took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the par value of the shares from two United States Dollars (USD 2.-) to ten United States Dollars (USD 10.-) each, by replacing the existing twenty thousand (20,000) shares into four thousand (4,000) shares at the rate of five (5) existing shares for one (1) new share.

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital of the corporation by an amount of three million nine hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 3,960,000.-), in order to raise it from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) up to four million United States Dollars (USD 4,000,000.-), by the issue and creation of three hundred and ninety-six thousand (396,000) new shares, having a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

The meeting, after having stated that the existing shareholders waived their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the three hundred and ninety-six thousand (396,000) new shares Mrs Maria Fernanda Vieira Borges, sans état particulier, residing at Praça de Alvalado, 16-7, P-1700 Lisbon, and Mr José Vincente Costa Pina, retraité, residing at Avenida Marques Leal, 23-2 B, P-2765 S. Joao do Estoril.

Intervention - Subscription - Payment

Then here intervene:

- 1.- Mrs Maria Fernanda Vieira Borges, prenamed,
here represented by Mrs Dubravka Bijon, prenamed,
by virtue of a proxy given to her in Lisbon, on the 17th of October 1997,
who declares to subscribe to three hundred and forty-six thousand (346,000) new shares;
- 2.- Mr José Vincente Costa Pina, prenamed,
here represented by Mrs. Dubravka Bijon, prenamed,
by virtue of a proxy given to him in Lisbon, on the 17th of October 1997,
who declares to subscribe to fifty thousand (50,000) new shares.

The shareholders paid them fully up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of three million nine hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 3,960,000.-), as was certified to the undersigned notary.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with it to the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 3 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is fixed at four million United States Dollars (USD 4,000,000.-), divided into four hundred thousand (400,000) shares with a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, entirely paid up.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the shares will be the same as those enjoyed by the old shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at approximately one million five hundred and seventy thousand Luxembourg Francs (LUF 1,570,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing which are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TELESIS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 228 du 26 mai 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Ingrid Wenzlaff, employée de banque, demeurant à Bech-Kleinmacher.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Dubravka Bijon, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence et les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt mille (20.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à USD 4.000.000,- (quatre millions de dollars des Etats-Unis), divisé en 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars des Etats-Unis) chacune.

2.- Acceptation de renoncer à tout droit de souscription préférentiel quant aux nouvelles actions à émettre représentant le nouveau capital souscrit.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée et après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la valeur nominale des actions existantes de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) en dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune, en remplaçant les vingt mille (20.000) actions existantes par quatre mille (4.000) actions nouvelles au prorata de cinq (5) actions existantes pour une (1) action nouvelle.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions neuf cent soixante mille dollars des Etats-Unis (USD 3.960.000,-), pour le porter de son montant actuel de quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-) à quatre millions de dollars des Etats-Unis (USD 4.000.000,-), par la création, l'émission et la souscription de trois cent quatre-vingt-seize mille (396.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune.

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des trois cent quatre-vingt-seize mille (396.000) actions nouvelles Madame Maria Fernanda Vieira Borges, sans état particulier, demeurant à Praça de Alvalado, 16-7, P-1700 Lisbonne, et Monsieur José Vincente Costa Pina, retraité, demeurant à Avenida Marques Leal, 23-2 B, P-2765 S. Joao do Estoril.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes:

1.- Madame Maria Fernanda Vieira Borges, prénommé, ici représentée par Madame Dubravka Bijon, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Lisbonne, le 17 octobre 1997, laquelle a déclaré souscrire les trois cent quarante-six mille (346.000) actions nouvellement créées;

2.- Monsieur José Vincente Costa Pina, prénommé, ici représenté par Madame Dubravka Bijon, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Lisbonne, le 17 octobre 1997, lequel a déclaré souscrire les cinquante mille (50.000) actions nouvellement créées.

Les souscripteurs ont versé l'intégralité de leur souscription en espèces, si bien que la somme de trois millions neuf cent soixante mille dollars des Etats-Unis (USD 3.960.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Faisant suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre millions de dollars des Etats-Unis (USD 4.000.000,-), divisé en quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève approximativement à un million cinq cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 1.570.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Wenzlaff, S. Schieres, D. Bijon, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1997, vol. 102S, fol. 100, case 10. – Reçu 1.450.271 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

C. Hellinckx.

(42526/215/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 49.940.

Extrait des décisions adoptées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 novembre 1997

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1997, vol. 499, fol. 75, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42516/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

SHOPPING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 34-36, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 26.208.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 1997, vol. 307, fol. 99, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SHOPPING, S.à r.l.

Signature

(42522/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

SHETLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 41.492.

Constituée par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1992, acte publié au Mémorial C n° 50 du 3 février 1993.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHETLAND INTERNATIONAL S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(42517/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

SHETLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 41.492.

Constituée par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1992, acte publié au Mémorial C n° 50 du 3 février 1993.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHETLAND INTERNATIONAL S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(42518/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

SHETLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 41.492.

Constituée par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1992, acte publié au Mémorial C n° 50 du 3 février 1993.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHETLAND INTERNATIONAL S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(42519/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

SHETLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 41.492.

Constituée par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1992, acte publié au Mémorial C n° 50 du 3 février 1993.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHETLAND INTERNATIONAL S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(42520/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

SHETLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 41.492.

Constituée par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1992, acte publié au Mémorial C n° 50 du 3 février 1993.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHETLAND INTERNATIONAL S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(42521/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

SOGETRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 41.669.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 499, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

(42523/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

SOLUPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 51.926.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 69, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 mai 1997

*Nominations statutaires**Conseil d'Administration:*

- Madame Caroline De Poorter, administrateur de sociétés, demeurant à Evergem (Belgique)
- Monsieur Philippe Van De Vyvere, administrateur de sociétés, demeurant à Hansbeke (Belgique)
- Monsieur Estefano Isaias Dassum, administrateur de sociétés, demeurant à Guyaquil (Ecuador)
- Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg
Luxembourg, le 21 octobre 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(42524/657/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

STRUWWELBUSCHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Larochette.
R. C. Luxembourg B 57.540.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Soc. Civ.
Signature

(42525/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

THE INTERALLIANZ FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 25.952.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1997, vol. 499, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration
M.M. WARBURG-LUXINVEST S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

(42529/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

TPM HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 27.118.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1987, acte publié au Mémorial C, n° 73 du 21 mars 1988.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1997, vol. 499, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPM HOLDING
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(42530/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1997.
